

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 495 (Rect)

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE 3

Après le mot :

« également, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 108 :

« des représentants des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes, en tant que membres titulaires et membres suppléants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.